



Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 septembre 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Eric NOZAY
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER
Sylvie LAJEANNE

Charlotte PERCHER
Marc FLEURY
Frédéric CHATELLIER
Nathalie LEBLANC
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Thérèse TRESPEUCH
Fabrice ROUSSEL
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Camille BRANCHEREAU, Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES, Myriam BASOSILA M'BEWA.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC, Myriam BASOSILA M'BEWA à Bénédicte de LANTIVY.

Mme Thérèse TRESPEUCH a été élue Secrétaire de Séance.

DL_2024_09_14 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Union Nationale des Combattants (UNC) de La Chapelle-sur-Erdre

Monsieur GUYONNAUD expose :

L'Union Nationale des Combattants (U.N.C.) de La Chapelle-sur-Erdre contribue à la commémoration du souvenir des combattants morts pour la France ainsi qu'à l'animation et la transmission de l'esprit civique auprès des nouvelles générations.

Depuis 2013, l'U.N.C. de La Chapelle-sur-Erdre ne sollicite pas d'attribution de subvention auprès de la commune.

A titre exceptionnel, une demande de subvention d'un montant de 500 euros a été formulée lors de la campagne 2024. Cependant, le dossier de demande de subvention n'a pas été présenté à l'examen de la commission adhoc.

Aussi, afin de ne pas pénaliser l'association de cette situation, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner exceptionnellement cette demande, bien que cette dernière soit présentée en dehors du calendrier annuel de demande et d'attribution des subventions.

Il est donc proposé le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Citoyenneté et Solidarités réunie en date du 17 septembre 2024 ;

Considérant que le soutien de l'activité de l'Union Nationale des Combattants de La Chapelle-sur-Erdre est primordial au regard de son objet social ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'UNC de La Chapelle Sur Erdre (imputée sur le compte ADMG-024-6574810 du Budget "Ville" 2024) ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire a l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,


THÉRÈSE TRESPÉUCH



Le Maire,


LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.